

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2025 (SUR 2ÈME CONVOCATION)

Les actionnaires de la société Auplata Mining Group qui se sont réunis sur 2^{ème} convocation en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 2 juin 2025 ont adopté l'ensemble des résolutions proposées par le conseil d'administration et inscrites à l'ordre du jour, à l'exception de la 19^{ème} résolution (délégation de compétence d'émission d'actions et de valeurs mobilières dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise).

A l'issue de à l'Assemblée générale, un actionnaire présent a proposé en séance la nomination de cinq nouveaux membres du conseil d'administration. Ces résolutions ont été rejetées.

Le détail des votes par résolution est présenté ci-après :

Résolution	Type	Descriptif	Résultats		Résultat
			Pour (%)	Contre (%)	
1	Ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approbation des charges non déductibles fiscalement	75,93%	24,07%	Adoptée
2	Ordinaire	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023	75,93%	24,07%	Adoptée
3	Ordinaire	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	75,93%	24,07%	Adoptée
4	Ordinaire	Réduction des pertes par voie d'imputation sur les "Primes"	75,79%	24,21%	Adoptée
5	Ordinaire	Approbation des conventions réglementées	75,79%	24,21%	Adoptée
6	Ordinaire	Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration	75,27%	24,73%	Adoptée
7	Ordinaire	Renouvellement du mandat de Monsieur Luc Gerard en qualité d'administrateur	74,81%	25,19%	Adoptée
8	Ordinaire	Renouvellement du mandat de Monsieur Miguel de Pombo Espeche en qualité d'administrateur	75,28%	24,72%	Adoptée
9	Ordinaire	Renouvellement du mandat de la société Brexia International SA en qualité d'administrateur	75,12%	24,88%	Adoptée
10	Ordinaire	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond	75,48%	24,52%	Adoptée
11	Ordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	75,41%	24,59%	Adoptée

Résolution	Type	Descriptif	Résultats		Résultat
			Pour (%)	Contre (%)	
12	Extraordinaire	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions, durée de l'autorisation, modalités, plafond	75,48%	24,52%	Adoptée
13	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, plafonds de l'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits ou d'offrir au public les titres non souscrits	75,19%	24,81%	Adoptée
14	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public, à l'exception des dispositions l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	74,67%	25,33%	Adoptée
15	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% du capital social par an, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	74,67%	25,33%	Adoptée
16	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires, durée de la délégation, plafonds de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	74,67%	25,33%	Adoptée
17	Extraordinaire	Fixation du plafond global des émissions d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du groupe) susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence et autorisations visées aux résolutions qui précèdent	74,87%	25,13%	Adoptée
18	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission, faculté de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues ou de répartir les titres non souscrits	74,67%	25,33%	Adoptée

Résolution	Type	Descriptif	Résultats		Résultat
			Pour (%)	Contre (%)	
19	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration, à l'effet de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail, durée de la délégation, plafond de l'émission, prix d'émission	0,49%	99,51%	Rejetée
20	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,0005 € à 0,0001 €	74,67%	25,33%	Adoptée
21	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour décider du regroupement des actions de la Société	75,48%	24,52%	Adoptée
22	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 à 0,01 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société faisant l'objet de la 21ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée	74,98%	25,02%	Adoptée
23	Extraordinaire	Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale à un minimum de 0,0001 €, sous condition suspensive de la réalisation préalable de la réduction de capital faisant l'objet de la 22ème résolution soumise au vote de la présente Assemblée	74,98%	25,02%	Adoptée
24	Extraordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	75,48%	24,52%	Adoptée
25	Ordinaire	Nomination de Monsieur Christian Aubert en qualité de nouvel administrateur	15,65%	84,35%	Rejetée
26	Ordinaire	Nomination de Monsieur Michel Juilland en qualité de nouvel administrateur	15,65%	84,35%	Rejetée
27	Ordinaire	Nomination de Monsieur Nouredine Mokaddem en qualité de nouvel administrateur	15,65%	84,35%	Rejetée
28	Ordinaire	Nomination de Monsieur Lionel Fonteijne en qualité de nouvel administrateur	15,65%	84,35%	Rejetée
29	Ordinaire	Nomination de Monsieur Klaus Eckhof en qualité de nouvel administrateur	15,65%	84,35%	Rejetée

La présentation faite lors de l'Assemblée Générale sera disponible sur le site de la société.

AMG en bref

Auplata Mining Group - AMG, constituée en juillet 2004 et cotée sur la Bourse de Paris (Euronext Growth) depuis décembre 2006, est un groupe minier polymétallique d'exploration et d'exploitation minière. AMG est présente en Guyane française et, au travers de ses filiales, au Pérou et au Maroc (cotée sur la Bourse de Casablanca). AMG mène une stratégie industrielle et financière dynamique, durable et novatrice de mise en valeur de gisements de métaux précieux et de base à forts potentiels avec une implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est de produire les métaux de demain nécessaires à la transition énergétique de manière propre et responsable, tout en essayant d'apporter à la France une source d'approvisionnement nationale en métaux stratégiques.

ISIN : FR0013410370 – ALAMG; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata Mining Group: www.auplatamininggroup.com

Contacts

Communication Financière

James Palmer

+33 (0)7 60 92 77 74

j.palmer@orpheonfinance.com